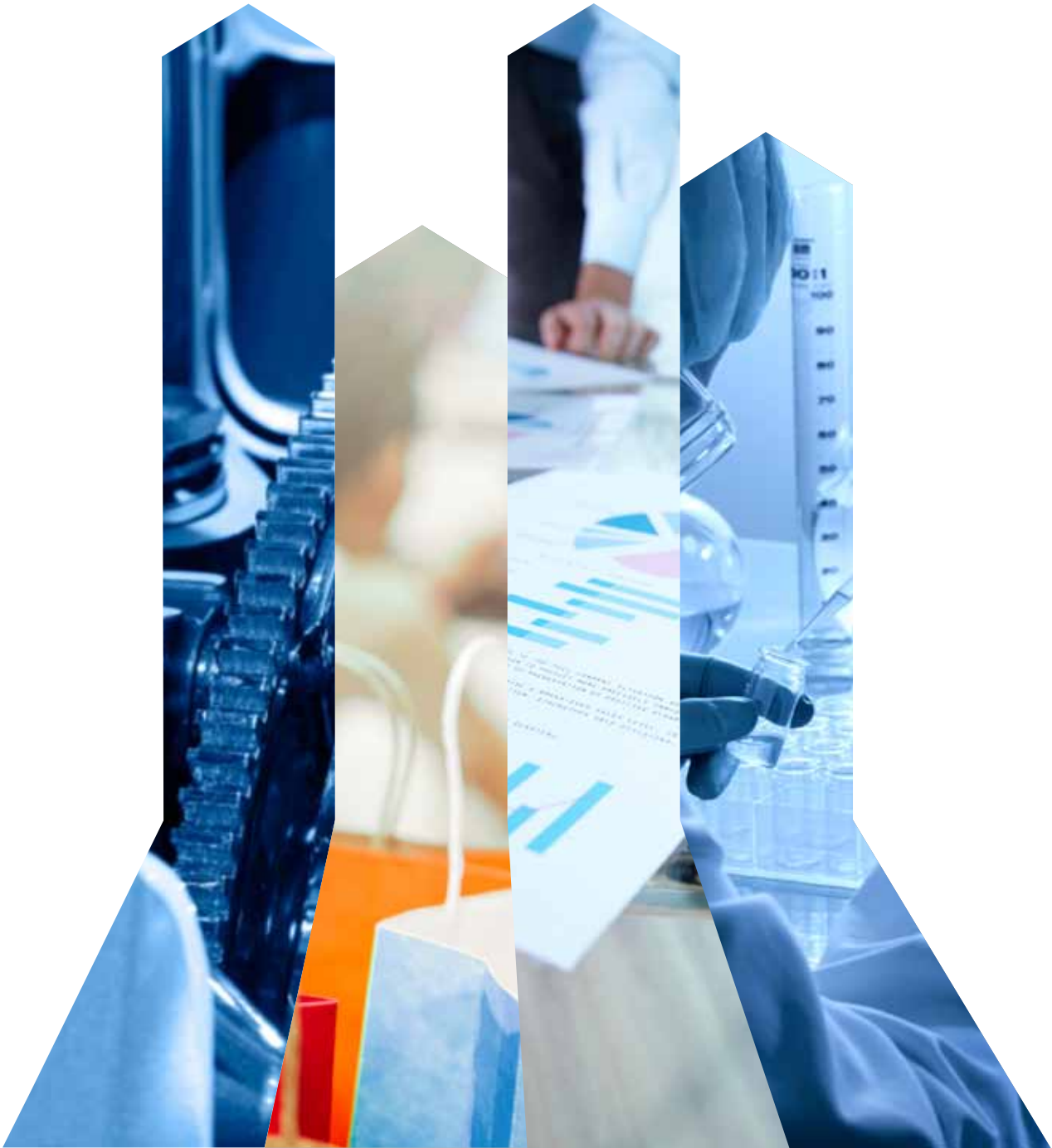


Les industries grandes utilisatrices de droits de propriété intellectuelle:
contribution à la performance économique et à l'emploi
dans l'Union européenne

Rapport d'analyse au niveau de l'industrie Septembre 2013

Un projet conjoint de l'Office européen des brevets et de
l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur

SYNTHÈSE





Les industries grandes utilisatrices de droits de propriété intellectuelle: contribution à la performance économique et à l'emploi dans l'Union européenne

Rapport d'analyse au niveau de l'industrie Septembre 2013

Un projet conjoint de l'Office européen des brevets et de
l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur

Avant-propos

L'innovation fait partie des domaines concernés par les cinq objectifs principaux définis dans la stratégie «Europe 2020», la stratégie de croissance décennale adoptée par l'Union européenne en vue de créer une économie plus compétitive avec un niveau d'emploi plus élevé. Il n'a jamais été aussi important que dans le monde actuel, caractérisé par des marchés de plus en plus mondialisés et par l'économie de la connaissance, de promouvoir le «cercle vertueux» menant des investissements dans la Recherche et Développement à la création d'emplois – grâce à l'innovation, à l'avantage concurrentiel et au succès économique. Ce processus est déterminé par différents facteurs, mais l'existence d'un système efficace de droits de propriété intellectuelle (DPI) fait indubitablement partie des plus importants, compte tenu de la capacité de la propriété intellectuelle à encourager la créativité et l'innovation, sous toutes leurs formes, au sein de l'économie tout entière.

L'Europe a déjà une longue tradition dans ce domaine: les pays européens ont joué un rôle majeur dans la définition d'un système des droits de propriété intellectuelle (ci-après «DPI») moderne et harmonieux, qui non seulement garantit aux innovateurs une juste récompense, mais qui stimule aussi la compétitivité sur le marché. Il est néanmoins essentiel de veiller à ce que le système reste utile pour mettre en œuvre de nouvelles politiques en faveur de l'innovation qui visent à atteindre ces objectifs. Parallèlement à cela, plusieurs appels ont été lancés par l'industrie pour que des indicateurs soient définis afin de mesurer l'impact économique des DPI. De plus, compte tenu des interrogations qui sont quelquefois soulevés dans le débat public sur le rôle de la PI dans la promotion de l'innovation et de la créativité, il est essentiel que des éléments factuels et chiffrés soient produits pour veiller à ce que ce débat s'appuie sur des données fiables.

Voilà pourquoi l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), agissant par l'intermédiaire de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, et l'Office européen des brevets (OEB) ont décidé d'unir leurs forces pour réaliser la présente étude, en collaboration avec les services de la Commission européenne, et plus particulièrement la direction générale Marché intérieur et services et Eurostat.

Plusieurs études ont déjà été réalisées, qui portaient sur des droits de propriété intellectuelle, des secteurs industriels ou des pays bien précis, mais l'étude de l'OHMI-OEB est la première à quantifier la

contribution globale des industries grandes utilisatrices de DPI à l'économie européenne, en termes de performance économique, d'emploi, de salaires et de commerce, en prenant en considération les principaux droits de PI (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur, indications géographiques). Malgré la prudence de l'approche, illustrée par la méthodologie rigoureuse qui a été appliquée, les principaux résultats sont pour le moins impressionnants: les industries basées sur les DPI génèrent plus d'un quart de l'emploi et plus d'un tiers de l'activité économique dans l'Union européenne.

Nous espérons, en tant que membres de l'OEB et de l'OHMI, que cette étude s'avèrera une précieuse source d'informations pour les différents groupes cibles (comme les décideurs, les offices de la PI, l'industrie et les universitaires). Nous prévoyons de mettre régulièrement à jour les données obtenues afin de nous permettre de suivre les évolutions futures, et nous espérons également étendre l'étude pour nous intéresser à d'autres pays, non européens. Compte tenu des enseignements intéressants qui peuvent être tirés de la comparaison, nous serions favorables à la réalisation d'études similaires portant sur d'autres régions du monde.



António Campinos
Président de l'OHMI



Benoît Battistelli
Président de l'OEB

Équipe de projet

OHMI

Nathan Wajzman, économiste en chef

Michał Kazimierzak, économiste

Carolina Arias Burgos, économiste

Francisco García Valero, économiste

Antanina Garanasvili, consultante en économie

OEB

Nikolaus Thumm, économiste en chef
(jusqu'en juin 2013)

George Lazaridis, économiste

Fabio Domanico, économiste

Geert Boedt, analyste de données

Andrei Mihailescu, adjoint à la recherche

Remerciements

Les auteurs saluent les contributions reçues de la part de l'Office britannique de la propriété intellectuelle (UK IPO), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) – dont le rapport sur les industries américaines grandes utilisatrices de DPI était la première étude du genre.

L'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) a apporté une aide précieuse en comblant les lacunes présentes dans les statistiques publiées et en vérifiant ensuite les résultats.

Les auteurs remercient également, pour leurs commentaires sur le projet de rapport, la direction générale Marché intérieur et services de la Commission européenne, Lord John Mogg, président du comité consultatif de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Ian Hargreaves, professeur d'économie numérique à l'université de Cardiff, Tony Clayton, économiste en chef au UK IPO, ainsi que Mariagrazia Squicciarini, économiste senior à l'OCDE.

L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle («l'Observatoire» ¹) a notamment pour mission d'offrir des informations fondées sur des données probantes relatives à l'impact, le rôle et la perception par le public de la propriété intellectuelle dans l'économie de l'Union européenne (UE). Pour répondre à cet objectif, l'Observatoire a mis sur pied un programme d'études socioéconomiques. De la même façon, l'Office européen des brevets (OEB) entend mieux faire connaître l'importance économique et sociale du système de propriété industrielle.

Le présent rapport, qui est le fruit d'un projet conjoint entre l'OHMI et l'OEB, et auquel ont contribué d'autres offices de PI, de même que des services de la Commission européenne, ainsi que des organisations internationales, est la première étude importante issue de la collaboration des deux institutions. Ce rapport se veut la première évaluation générale et crédible de la contribution globale des industries grandes utilisatrices des différents types de droits de propriété intellectuelle (DPI) aux économies de l'UE dans son ensemble et à celle des différents États membres. Bien que la Croatie soit devenue le 28^e État membre de l'Union, le 1^{er} juillet 2013, l'étude ne porte que sur les 27 États membres que comptait l'UE avant cette date, compte tenu de l'insuffisance des données disponibles pour ce pays au moment où l'analyse a été effectuée, à l'automne 2012 et au printemps 2013.

1 - L'Observatoire a été transféré à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) en vertu du règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012, entré en vigueur le 5 juin 2012.

L'étude porte sur un vaste éventail de DPI² (marques, brevets, dessins et modèles, droits d'auteurs et indications géographiques (IG)) et examine une série d'indicateurs économiques, comme le produit intérieur brut (PIB), l'emploi, le commerce extérieur et les salaires. Elle ne contient aucune recommandation politique, car cela n'entre pas dans son champ d'application. Son but est plutôt d'offrir des informations dont pourront se servir les décideurs dans leurs activités et contribuer à sensibiliser le public européen à la PI.

L'étude entend fournir des résultats comparables à ceux obtenus pour l'économie américaine. La méthode utilisée dans ce cadre est par conséquent étroitement liée à celle utilisée dans l'étude pionnière publiée en mars 2012 par l'Economics and Statistics Administration du département américain du Commerce et l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO)³.

2 - Il peut être utile de définir plus précisément certains des termes liés à la PI utilisés dans le présent rapport. La «PI» est généralement, mais pas toujours, le résultat d'une innovation. Le terme est cependant plus général que celui de «DPI», puisqu'il inclut des types de connaissances, comme les secrets commerciaux ou les méthodes commerciales, qui ne sont pas enregistrés, soit parce que le système juridique concerné ne prévoit pas leur enregistrement, soit parce que l'entreprise a décidé de ne pas les protéger. Dans la présente étude, le terme «DPI» désigne les cinq droits visés par l'analyse: les brevets, les marques, les dessins et modèles enregistrés, les droits d'auteur et les indications géographiques.

3 - Dans un souci de simplification, l'étude réalisée par le département américain du Commerce et l'USPTO est appelée «étude de l'USPTO» dans le présent rapport.

Principales conclusions

Les industries grandes utilisatrices de DPI

représentent 26 % de l'emploi dans l'UE et

39 % du PIB de l'UE

On entend par «industries grandes utilisatrices de DPI»⁴ les industries qui font un usage des DPI par employé supérieur à la moyenne. La présente étude indique que près de la moitié des industries européennes peuvent être considérées comme appartenant à cette catégorie. Il convient toutefois de noter que toutes les industries utilisent les droits de PI dans une certaine mesure. En s'intéressant uniquement aux industries grandes utilisatrices de DPI, la présente étude sous-estime sans doute la véritable contribution des droits de PI à l'économie européenne.⁵

Il apparaît que ces industries grandes utilisatrices de DPI ont généré près de 26 % de l'emploi dans l'Union européenne au cours de la période 2008-2010, dont près de 21 % dans des industries grandes utilisatrices de marques, 12 % dans des industries grandes utilisatrices de dessins et modèles, 10 % dans des industries grandes utilisatrices de brevets, et des pourcentages plus faibles dans les industries grandes utilisatrices de droits d'auteurs et d'indications géographiques.⁶ Sur cette période, en moyenne 56,5 millions d'Européens étaient employés par des industries grandes utilisatrices de DPI, sur une population active d'environ 218 millions de personnes. Vingt millions d'emplois supplémentaires ont en outre été créés dans des industries qui fournissent des biens et des services aux industries grandes utilisatrices de DPI. Si l'on prend en considération ces emplois indirects, le nombre total d'emplois liés aux DPI augmente, pour atteindre quasiment les 77 millions d'emplois (35,1 %).

Au cours de la même période, les industries grandes utilisatrices de DPI ont généré près de 39 % de l'activité économique totale (PIB) dans l'UE, soit 4,7 milliards d'euros. Elles étaient également à l'origine de la plupart des échanges de l'Union avec le reste du monde, les industries grandes utilisatrices de dessins et modèles, droits d'auteur et indications géographiques ayant généré un excédent commercial.

4 - Voir le chapitre 4 sur la «Méthodologie».

5 - Il ne faut toutefois pas perdre de vue que de vastes pans de l'économie, et notamment le secteur public, ne peuvent être considérés comme étant de grands utilisateurs de DPI.

6 - La contribution totale des industries grandes utilisatrices en DPI est inférieure à la somme des contributions des industries grandes utilisatrices de marques, brevets, dessins et modèles, droits d'auteur et indications géographiques, car beaucoup d'industries utilisent plusieurs droits de PI. La méthodologie de l'étude permet cependant d'éviter que les contributions des industries ne soient comptabilisées deux fois.

Ces industries proposent par ailleurs des salaires nettement plus élevés que les autres, avec une différence de l'ordre de plus de 40 %. Cette observation cadre avec le fait que la valeur ajoutée par travailleur est plus élevée dans les industries grandes utilisatrices de DPI qu'ailleurs dans l'économie.⁷

Contribution directe et indirecte des industries grandes utilisatrices de DPI à l'emploi

Droit de PI	Emplois	Part de l'emploi total
Industries grandes utilisatrices de marques	45 508 046	20,8 %
Industries grandes utilisatrices de dessins et modèles	26 657 617	12,2 %
Industries grandes utilisatrices de brevets	22 446 133	10,3 %
Industries grandes utilisatrices d droits d'auteur	7 049 405	3,2 %
Industries grandes utilisatrices d'indications géographiques	374 345	0,2 %
Toutes industries grandes utilisatrices en DPI confondues	56 493 661	25,9 %
Total dans l'économie de l'UE	218 400 733	

En plus de leur contribution directe à l'emploi, les industries grandes utilisatrices de DPI génèrent aussi de l'emploi dans d'autres secteurs, qui ne sont pas grands utilisateurs de DPI, mais qui leur fournissent des biens et des services, participant ainsi à leur processus de production. Grâce aux tableaux d'entrées-sorties pour l'UE-27⁸, publiés par Eurostat, il est possible de calculer cette incidence indirecte sur l'emploi dans les industries qui ne sont pas grandes utilisatrices de DPI. Le résultat est synthétisé dans le tableau ci-dessous, qui présente une ventilation basée sur les emplois directs et indirects. Lorsqu'on inclut les emplois indirects dans le calcul, les industries grandes utilisatrices de DPI représentent 35,1 % des emplois dans l'UE.

7 - Afin de limiter les conséquences des données manquantes dans les statistiques économiques et d'éviter d'accorder une importance exagérée à l'une ou l'autre année, les indicateurs économiques ont été calculés sous forme de moyenne pour les années 2008-2010.

8 - Les tableaux d'entrées-sorties présentent les flux de biens et de services entre les différentes industries de l'économie.

Contribution directe et indirecte des industries grandes utilisatrices de DPI à l'emploi

Droit de PI	Emplois (directs)	Emplois (indirects)	Emplois (directs+indirects)
Industries grandes utilisatrices de marques	45 508 046	17 600 397	63 108 443
Industries grandes utilisatrices de dessins et modèles	26 657 617	12 121 817	38 779 434
Industries grandes utilisatrices de brevets	22 446 133	12 738 237	35 184 370
Industries grandes utilisatrices de droits d'auteur	7 049 405	2 331 390	9 380 795
Industries grandes utilisatrices d'indications géographiques	s/o	s/o	374 345
Toutes industries grandes utilisatrices en DPI confondues	56 493 661	20 109 003	76 602 664

Outre l'emploi, les industries grandes utilisatrices de DPI contribuent aux résultats économiques tels que mesurés par le produit intérieur brut. D'une manière générale, près de 39 % du PIB de l'Union européenne sont produits dans des industries grandes utilisatrices de DPI, les industries grandes utilisatrices de marques représentant 34 %, celles grandes utilisatrices de dessins et modèles, 13 %, celles grandes utilisatrices de brevets, 14 %, celles grandes utilisatrices de droits d'auteur et indications géographiques représentant des parts plus faibles. Le chapitre 6 contient une ventilation plus détaillée des contributions de ces industries aux économies nationales des États membres de l'UE.

Contribution des industries grandes utilisatrices de DPI au PIB

Droit de PI	Valeur ajoutée/PIB (millions €)	Part du PIB total de l'UE
Industries grandes utilisatrices de marques	4 163 527	33,9 %
Industries grandes utilisatrices de dessins et modèles	1 569 565	12,8 %
Industries grandes utilisatrices de brevets	1 704 485	13,9 %
Industries grandes utilisatrices en droits d'auteur	509 859	4,2 %
Industries grandes utilisatrices d'indications géographiques	16 134	0,1 %
Toutes industries grandes utilisatrices en DPI confondues	4 735 262	38,6 %
PIB total de l'UE	12 278 744	

Lorsqu'on compare les résultats de cette étude européenne avec ceux de l'étude américaine, on constate que les deux économies⁹ ont une structure similaire, comme on pouvait s'y attendre compte tenu de leur niveau de développement similaire. S'agissant de la contribution des industries grandes utilisatrices de DPI, cependant, leur contribution à l'emploi et au PIB est un peu plus importante dans l'Union européenne: 26 % contre 19 % pour l'emploi et 39 % contre 35 % pour le PIB.

Cependant, dans les deux études, les industries grandes utilisatrices de marques contribuent pour une plus large part à l'emploi et au PIB. Viennent ensuite les brevets et les droits d'auteur aux États-Unis et les dessins et modèles, brevets et droits d'auteur dans l'Union européenne. Dans le même ordre d'idées, les écarts salariaux entre les industries grandes utilisatrices de DPI et les autres sont similaires: 41 % dans l'UE et 42 % aux États-Unis, les industries grandes utilisatrices de droits d'auteur et de brevets présentant les avantages salariaux les plus importants des deux côtés de l'Atlantique.

9 - Contrairement à l'étude de l'USPTO, la présente étude portait aussi sur les dessins et modèles. Étant donné que la plupart des industries grandes utilisatrices de dessins et modèles sont aussi grandes utilisatrices de marques ou brevets, elles auraient de toute manière été prises en compte parmi les industries grandes utilisatrices de DPI. Il existe cependant treize industries, qui emploient 3,4 millions de personnes dans l'Union européenne, qui sont exclusivement grandes utilisatrices de dessins et modèles. Si ces industries devaient être supprimées de l'analyse en vue d'assurer une comparabilité absolue avec l'étude américaine, la contribution des industries grandes utilisatrices de DPI à l'emploi dans l'Union européenne serait ramené à 24,3 %, résultat encore supérieur au résultat obtenu dans l'étude de l'USPTO.

Étant donné que 39 % du PIB (valeur ajoutée) dans l'économie et 26 % des emplois sont générés par des industries grandes utilisatrices de DPI, la valeur ajoutée par salarié est plus importante dans ces industries que dans le reste de l'économie. La théorie économique indique que, toutes choses étant égales par ailleurs, les industries dans lesquelles le salarié moyen produit une plus grande valeur ajoutée, ont tendance à mieux rémunérer leur personnel que les autres industries. Il est dès lors intéressant d'examiner si cette valeur ajoutée plus importante se retrouve dans les salaires relatifs dans les industries grandes utilisatrices de DPI.

La rémunération dans les industries grandes utilisatrices de DPI est effectivement plus élevée que dans les autres industries. Le salaire hebdomadaire moyen dans ces industries est de 715 EUR, contre 507 dans les autres (une différence de 41 %). Cet «avantage salarial» est de 31 % dans les industries grandes utilisatrices de dessins et modèles, 42 % dans les industries grandes utilisatrices de marques, 46 % dans les industries grandes utilisatrices d'indications géographiques, 64 % dans les industries grandes utilisatrices de brevets et 69 % dans les industries grandes utilisatrices de droits d'auteurs.

Frais de personnel moyens dans les industries grandes utilisatrices de DPI, 2010

	Frais de personnel moyens (€ par semaine)	Avantage (par rapport aux industries non basées sur les DPI)
Industries grandes utilisatrices de marques	719	42 %
Industries grandes utilisatrices de dessins et modèles	666	31 %
Industries grandes utilisatrices de brevets	831	64 %
Industries grandes utilisatrices de droits d'auteur	856	69 %
Industries grandes utilisatrices d'indications géographiques	739	46 %
Toutes industries grandes utilisatrices en DPI confondues	715	41 %
Industries peu utilisatrices en DPI	507	
Toutes industries confondues (reprises dans les SSE)	589	

Enfin, nous examinons le rôle joué par ces industries grandes utilisatrices de DPI dans le commerce extérieur de l'Union européenne. La majeure partie des échanges de l'Union intervient dans ces industries. On peut s'étonner, à première vue, qu'une si grande part des importations soit grande utilisatrice de DPI. Cela s'explique par le fait que même les industries qui produisent des matières premières, comme de l'énergie, sont grandes utilisatrices de DPI¹⁰, tandis que, d'autre part, bon nombre d'activités peu utilisatrices en DPI sont aussi non marchandes.¹¹

C'est la raison pour laquelle 88 % des importations de l'Union se composent de produits émanant d'industries grandes utilisatrices de DPI. Cependant, une part encore plus importante des exportations de l'Union, à savoir 90 %, émane de ces industries.

L'Union européenne dans son ensemble enregistre un déficit commercial d'environ 174 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB. Étant donné que les industries grandes utilisatrices en DPI dans leur ensemble représentent une part plus importante dans les exportations de l'Union que dans ses importations, elles ont une influence positive sur la situation commerciale de l'Union européenne.¹² L'Union européenne enregistre un déficit commercial dans les produits grands utilisateurs de marques et brevets, qui est partiellement compensé par des excédents commerciaux dans les secteurs grands utilisateurs de droits d'auteur, de dessins et modèles et d'indications géographiques.

Le tableau ci-dessous synthétise les échanges dans les industries riches en DPI, sur la base de données de 2010¹³.

Commerce extérieur de l'Union dans les industries grandes utilisatrices de DPI

Droit de PI	Exportations millions €	Importations millions €	Part des ex- portations	Part des im- portations	Exportations nettes millions €
Industries grandes utilisatrices de marques	1 023 981	1 158 860	75,5 %	75,7 %	-134 879
Industries grandes utilisatrices de dessins et modèles	724 292	703 586	53,4 %	46,0 %	20 707
Industries grandes utilisatrices de brevets	957 748	1 049 795	70,6 %	68,6 %	-92 047
Industries grandes utilisatrices de droits d'auteur	57 051	41 727	4,2 %	2,7 %	15 325
Industries grandes utilisatrices d'indications géographiques	10 577	1 836	0,8 %	0,1 %	8 741
Total des industries grandes utilisatrices de DPI	1 226 015	1 351 890	90,4 %	88,3 %	-125 875
Industries peu utilisatrices de DPI	130 585	178 640	9,6 %	11,7 %	-48 055
COMMERCE UE TOTAL	1 356 600	1 530 530	100 %	100 %	-173 930

10 - Les deux industries visées par la division 06 NACE (extraction de pétrole brut et de gaz naturel) sont riches en brevets.

11 - Par exemple, les industries de services telles que celles visées par la division 86 NACE (services de santé humaine) ou 96 (autres services personnels). Ces services sont généralement consommés au point de production.

12 - Une autre façon d'envisager cette question consiste à indiquer que les industries grandes utilisatrices en DPI représentent 89 % du commerce extérieur total de l'Union européenne, mais 72 % à peine de son déficit commercial.

13 - À l'instar des chiffres pour l'emploi et le PIB, les chiffres pour les cinq droits de PI ne correspondent pas au chiffre total pour les industries grandes utilisatrices en DPI, car beaucoup d'industries se basent sur plusieurs droits de PI.

Méthodologie et données

Une grande partie du présent rapport, et en particulier le chapitre 4 et l'annexe 7.1, est consacrée à expliquer la méthodologie de l'étude, et ce pour deux raisons principales:

- 1) Compte tenu de la complexité liée au fait de traiter un volume important de données émanant de 27 États membres, contenues dans plusieurs bases de données volumineuses, une méthode de comparaison des données inédite et sophistiquée s'imposait;
- 2) Dans un souci de transparence, il était très important de décrire la méthodologie de la façon la plus complète possible.

Cette étude se distingue également par la très large variété de bases de données et autres sources qui ont été utilisées pour déterminer quelles industries étaient grandes utilisatrices de DPI et évaluer leur contribution à l'emploi, au PIB et à d'autres indicateurs économiques. La liste complète est présentée au chapitre 4.

Des données sectorielles émanant de pays tiers ont en outre été utilisées, le cas échéant, notamment afin d'estimer les échanges dans les produits grands utilisateurs d'indications géographiques.

Afin de déterminer quelles industries sont grandes utilisatrices de DPI, les bases de données des registres de l'OHMI et de l'OEB ont été comparées avec la base de données commerciales ORBIS.¹⁴ La base de données ainsi consolidée regroupait les données d'environ 240 000 entreprises, parmi lesquelles le nombre de marques communautaires, de dessins et modèles et de brevets communautaires enregistrés demandés par chaque entreprise, ainsi que la classification industrielle et diverses variables financières et économiques pour chacune d'entre elles, donnant naissance à un ensemble de données pouvant être utilisées pour des études futures plus détaillées.

Grâce à cette base de données, nous avons calculé pour chaque industrie le nombre de marques, de dessins et modèles et de brevets par salarié, et celles qui se situaient au-dessus de la moyenne sur la base de cette mesure ont été considérées comme grandes

14 - ORBIS est une base de données d'informations financières sur les entreprises européennes, proposée par le Bureau van Dijk et qui s'appuie sur des données obtenues à partir des dépôts des entreprises dans les registres d'entreprises ou de documents similaires dans les différents pays.

utilisatrices de DPI. Les chiffres ont été calculés au niveau de l'Union européenne sans tenir compte des dépôts nationaux des entreprises dans la base de données. Cette approche, en partie rendue nécessaire par l'insuffisance de données, était néanmoins justifiée par l'idée qu'une industrie définie comme grande utilisatrice de DPI sur la base de l'enregistrement de droits de PI au niveau de l'Union serait aussi considérée comme grande utilisatrice de DPI si l'on devait inclure ses droits de PI nationaux par salarié.

L'une des idées fondamentales à l'origine de la méthodologie employée dans la présente étude est que la mesure dans laquelle une industrie est grande utilisatrice de DPI est une caractéristique intrinsèque de cette industrie, où qu'elle se situe.¹⁵ Pour évaluer la contribution de chaque industrie à l'économie, ce que l'on mesure, ce sont les emplois et le PIB générés par cette industrie dans chaque État membre et dans l'Union européenne, et non l'origine des DPI sous-jacents.

Par exemple, si un constructeur d'automobiles ayant son siège dans le pays A crée une usine de montage dans le pays B, alors les emplois et la valeur ajoutée ainsi créés reviennent à l'économie du pays B. Impossible, par conséquent, de tirer des conclusions sur le caractère innovant d'un pays donné sur la base de cette seule étude. La contribution plus importante des industries grandes utilisatrices de brevets pourrait tout aussi bien être le résultat de décisions concernant l'emplacement de la production prises dans un autre pays.

Le chapitre 7 indique les pays dans lesquels les brevets, marques, dessins et modèles contenus dans la base de données utilisée pour la présente étude, sont créés. Il présente des statistiques sur la part d'emplois dans les industries grandes utilisatrices en DPI dans chaque État membre qui sont créés dans des entreprises ayant leur siège dans d'autres États membres ou en dehors de l'UE.

15 - Les IG font exception, puisqu'elles sont analysées sur la base d'analyses par pays.

www.epo.org

www.oami.europa.eu

